



## RAPPORT UTILISATION DES SUBVENTIONS 2020/2021

Le budget de la saison 2020/2021 avait été revu à la hausse avec l'embauche de 3 personnes dont 1 chargé de développement et 2 joueurs professionnels.

Notre équipe avait également été renforcée par des joueurs amateurs dont nous avons la charge du gîte et du couvert.

Au moment de l'arrêt des compétitions en octobre 2020, nos équipes N1 masculine et féminine avaient réalisé 20% des déplacements de leur calendrier initial.

Le fait d'avoir des joueurs professionnels et de nombreux jeunes joueurs sportifs de haut niveau, nous a permis malgré la situation sanitaire de continuer l'ensemble de nos entraînements pour ces groupes élites de décembre 2020 à juin 2021. De ce fait, pour les contrats professionnels nous avons reçu environ 50% de chômage partiel et 50% ont continué à être à la charge du club.

Par contre, toute l'activité non haut niveau a été stoppée depuis octobre. Sur la saison 2019/2020 aucun remboursement de cotisation n'avait été réalisé. En assemblée générale de décembre 2020, il a été décidé de mettre en place un avoir proportionnel aux activités non réalisées sur la saison 2020/2021, avoir mis en place pour l'inscription de septembre 2021. Nous sommes donc contraints de provisionner 35k€ d'avoirs.

Nous avons également dû couvrir la quasi-totalité des frais de licences. A ce stade la FFN nous demande la totalité des frais d'engagement N1M et N1F pour la saison 2020/2021.

Comme la saison précédente, plusieurs pertes pour impossibilité d'organisation ont impacté notre compte de résultat : Hopla Cup (15 k€), finales nationales jeunes (6k€), crowdfunding (12k€)

En terme d'utilisation des subventions (Ville, Département, Région) dont le montant prévisionnel s'élève à 104 k€, la décomposition principale s'effectue comme suit :

- Salaires, charges et indemnités : 92 000 € soit 75% de la ligne budgétaire initiale
- Déplacements : 10 000 € soit 20% de la ligne budgétaire initiale
- Droits d'engagement et licences : 15 000 € soit 75% de la ligne budgétaire initiale

Le cumul des manques à gagner (provision pour avoirs, non organisation) s'élève à 68k€.

Notre budget voté en décembre 2020 prévoyait un remboursement de nos dettes à hauteur de 29k€, à ce stade du fait des manques à gagner ce remboursement devrait être inférieur.